

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 JANVIER 1884.

LA PETITE MOBILISATION.

En attendant qu'il réforme de fond en comble notre organisation militaire, M. le général Lewal s'amuse à réformer le *Journal officiel*. Histoire de se faire la main.

Dans son récent discours, il avait annoncé à la Chambre un « projet de petite mobilisation ».

Petite mobilisation ! Qu'est-ce que cela pouvait bien vouloir dire ?

Y avait-il donc plusieurs manières de mobiliser, c'est-à-dire de mettre sur le pied de guerre, par l'appel des réserves, tout ou partie des forces nationales ?

On se posait cette interrogation avec une curiosité non exempte d'inquiétude.

Pour dissiper les alarmes de l'opinion, et spécialement les angoisses des électeurs sénatoriaux, M. le général Lewal a eu recours à un procédé d'une loyauté qui n'a rien de militaire.

Dans le texte de son discours publié par le *Journal officiel*, il a remplacé ces mots : « projet de petite mobilisation » par ceux-ci où l'on reconnaît le charabia de M. Jules Ferry :

« Je lui soumettrai (à la Chambre) un projet pour faire cesser l'état inorganique de notre armée, qui se prête à un immense effort sans nous donner les moyens de faire au besoin de petites opérations. »

Avez-vous compris ? « Petite mobilisation » signifie : « cessation de l'état inorganique de notre armée » ! — N'est-ce pas lumineux ?

Ce qu'il y a de plus clair en cette affaire, c'est que M. Lewal a été tancé par M. Jules Ferry pour cause de maladresse ; c'est qu'il a été mis en demeure de rectifier son imprudent langage, de falsifier le texte de son discours, de substituer à ce mot maisonnant : « mobilisation » une expression bête mais inoffensive.

Pauvre M. Lewal, le voilà devenu le bro-

seur de M. le général Jules Ferry.

Le président du conseil lui dicte des plans de campagne, lui impose sa stratégie, lui souffle ses discours, et lui inflige des corrections.

Ce qu'un Campenon n'a point voulu faire, M. Lewal le fait avec une obéissance et un entrain admirables.

Il brosse, il cire, il frotte, il époussette ; il va au Parlement et fait les commissions ; il est prêt à toutes besognes.

Pauvre M. Lewal !

La France nouvelle croit savoir que sous le titre de petite mobilisation, le général Lewal se proposerait d'organiser, avec des engagés volontaires pris parmi les soldats qui n'ont plus qu'un an de service à faire, un corps de 40,000 hommes destinés à renforcer le corps expéditionnaire.

Chronique générale.

Voici le menu des travaux législatifs pour la rentrée :

- 1° Budget extraordinaire de 1885 ;
- 2° Projet de loi relatif aux droits de douane sur les bestiaux et les céréales ;
- 3° Projet de loi portant extension de la compétence des juges de paix ;
- 4° Projet de révision du code d'instruction criminelle (en 2^e délibération) ;
- 5° Proposition sur la création de délégués mineurs.

Dans cette énumération ne figurent, on le voit, ni les lois militaires, ni la proposition sur le rétablissement du scrutin de liste.

Les lois militaires devront être ajournées.

On s'en plaindra, non certes que les lois en préparation soient bonnes : Les officiers les plus autorisés de l'armée en ont maintes fois fait ressortir les dangers au point de vue de l'instruction et de la solidité de nos troupes. Mais l'état d'incertitude qui pèse sur

l'armée est pour le moins aussi préjudiciable que ces lois elles-mêmes. Quoi qu'il en soit, M. le général Lewal, bien que d'après ce que nous avons pu conclure de son discours, Minerve sorte toute armée de son Jupiter cranien, a demandé un sursis renouvelable de trois semaines avant d'exposer ses systèmes à la commission. On ne pourrait raisonnablement lui refuser ce crédit. Il l'a. On ne lui demande qu'une chose, c'est de n'en point abuser.

M. Constans, cela se conçoit, a plus agité ses matières que M. Lewal. Son scrutin de liste est prêt et archi-prêt.

On assure, à ce propos, que le gouvernement demandera que la question soit débattue vers la fin de février, afin que le Sénat puisse statuer à son tour dans le courant de mars. Nous croyons qu'il est prudent de s'attendre à des élections générales hâtives. Qui sait ce que peut réserver le Tonkin !

L'ordre du jour pur et simple demandé par M. Jules Ferry à la Chambre, après l'interpellation de M. Raoul Duval, a été voté par 280 voix contre 225, soit 40 voix de majorité environ, si l'on retranche, comme il est juste, les voix des ministres, sous-secrétaires et employés du gouvernement.

De tous côtés on se plaint de la rigueur des agents des finances envers les contribuables en retard ou dans l'impossibilité de payer leurs impôts. Dans les Ardennes, dans les Vosges, notamment, on crie beaucoup contre ces rigueurs inaccoutumées.

En dépit des affirmations optimistes des feuilles officieuses, nous savons de source certaine que le gouvernement se montre inquiet du résultat des élections sénatoriales dans un grand nombre de départements.

Les commerçants de Marseille ont la mémoire du cœur. Ils ouvrent une souscription pour offrir à M^{re} le duc de Chartres, qui a si généreusement et si noblement porté aux victimes de l'épidémie des secours et des paroles d'encouragement, au nom de son frère M. le Comte de Paris, un objet d'art, témoignage de la reconnaissance marseillaise.

Il n'est point encore question d'offrir pareil témoignage à MM. Waldeck-Rousseau et Hérisson, dont la visite au nom du gouvernement n'a pas laissé, paraît-il, des traces profondes dans le cœur des habitants de la cité phocéenne ! Gageons que le gouvernement va voir, dans cette manifestation de la reconnaissance publique, les éléments d'une grande conspiration monarchique !

Sera-ce un fils, cette fois ?

Telle est la question, pleine d'une tendre angoisse, qu'on se pose à l'Élysée.

Ce n'est qu'au mois de mai qu'elle sera résolue et que la France saura si M^{re} Wilson donne un héritier mâle à la dynastie des Grévy.

LES ANARCHISTES.

De nouvelles affiches rouges ont été placardées l'avant-dernière nuit dans les quartiers populeux, pour prévenir les ouvriers sans travail que la manifestation qui devait avoir lieu, et que l'on cherche à faire ajourner par crainte de la police, se produira quand même, malgré les faux frères qui trahissent le parti des ouvriers.

Ces affiches ont été enlevées.

Norbert Ballerich, dont l'état s'était subitement aggravé avant-hier, a succombé hier à 2 heures 1/2 après midi.

L'UNIFICATION DES SOLDES.

On se rappelle qu'à la fin de la dernière session M. Casimir Périer a déposé sur le

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE IV

LA TROISIÈME VICTIME (suite).

Cet homme avait une barbe longue, il portait une blouse et un bonnet.

— Ce n'est pas Rouget, pensa M. Jules, c'est son ami, je le reconnais.

Et s'avancant tranquillement, il tendit la main à l'inconnu :

— Je croyais que vous ne viendriez pas, dit-il.

— J'arrive à l'instant, reprit l'inconnu, d'une voix profonde, en fixant ses regards sur M. Benoist qui se tenait, stupéfait, à quelques pas d'eux, serrant son arme dans sa main droite.

— C'est M. Jacquet, dit le policier, inspecteur d'assurances, à qui vous avez fait peur en sortant du buisson, et qui est dans le secret pour sauver Rouget.

Le substitut, rassuré, s'avança :

— Ce pauvre Rouget ! fit-il d'une voix sympathique. Il est traqué comme une bête fauve. En vérité, je ne comprends pas la justice. Rouget n'a tué personne, pourquoi le condamne-t-on à mort ?

— C'est injuste, reprit le policier. Nous le sauverons, M. Jacquet a un passeport tout préparé pour lui, s'il veut fuir.

— Donnez-le moi, fit l'homme.

— Non, nous ne pouvons pas, ce serait inutile. Il faut que ce passeport soit remis à Rouget lui-même. Savez-vous où il est ?

— Non.

— On dit que son père est bien malade et qu'il pourrait bien mourir cette nuit.

L'inconnu tressaillit et ce mouvement parut naturel à M. Jules.

— Comment le savez-vous ? demanda-t-il.

— C'est le bruit public. Il faudrait prévenir Rouget.

— Je le prévendrai...

— Et l'amener chez son père.

— Je l'amènerai.

— Dès cette nuit ?

— Oui.

— Si nous savions à quelle heure il viendra chez son père, nous pourrions peut-être lui remettre le passeport...

loin, mais il faut que je le prévienne, et qu'il fasse certains détours... Vers deux heures, nous serons chez Jean Rouget. Soyez-y vous-mêmes et apportez le passeport.

— Vous êtes donc un ami de Rouget ? demanda M. Benoist.

— Son meilleur ami.

— Eh bien, reprit le substitut, sans remarquer le ton moqueur et le double sens de la réponse de l'inconnu, dites-lui que je serai le plus heureux des hommes quand je le verrai.

— Bon ! dit l'homme. Je cours vers lui. A revoir.

Et en une seconde, l'inconnu disparut dans les bois.

— Eh bien, dit en riant le policier, avais-je raison ?

— Oui, mon cher monsieur Jules, répondit le jeune substitut, un peu confus, vous aviez raison et j'avais tort. Maintenant, ne perdons pas une minute. A dix heures nous serons à Durtal ; à deux heures, Rouget sera pris, et son ami à la longue barbe lui tiendra compagnie. En route ! en route !

Les deux hommes s'élançèrent au pas de course à travers les bois. Ce fut ce qui les empêcha d'apercevoir l'inconnu qui était revenu sur ses pas, et ayant entendu tout ce qu'avait dit le substitut,

lut, dressait sa tête fine au-dessus du buisson.

C'était l'heure où le père Poupard, assis au carrefour de la Mort-au-Brac, racontait à Huau et à Besson la triste fin du braconnier Mathurin.

Cependant M. Benoist et M. Jules ne perdaient pas une seconde. A leur sortie du bois, ils retrouvèrent leur cheval et leur carriole, et partirent au galop. A dix heures moins le quart ils arrivèrent à Durtal et se précipitèrent chez le commissaire de police.

En quelques minutes, M. Benoist enleva ses moustaches postiches et ses vêtements d'emprunt pour reprendre ses habits ordinaires. Il ne ressentait aucune fatigue de la longue course qu'il avait faite en forêt. La joie l'étouffait.

— Encore quelques heures, et je tiens Rouget ! disait-il.

Puis il appela le commissaire et lui fit part de la découverte.

— C'est à vous, ajouta-t-il, de prendre d'excellentes dispositions pour cerner la maison de Jean Rouget, en dissimulant vos hommes derrière les buissons et les pailiers. Vous connaissez les lieux. Laissez tous les passages libres. Donnez des ordres pour que les gendarmes et les soldats soient armés. Prévenez le capitaine. Envoyez des exprès à toutes les brigades. Il faut qu'à minuit, ou au plus tard à une heure, les hommes soient placés. J'ai fait mon devoir, à vous de faire le vôtre.

bureau de la Chambre le projet de loi relatif à l'unification des soldes dans l'armée.

Cette question devant être prochainement mise à l'étude, nous croyons intéressant de donner le tableau des soldes calculées par jour, tel qu'il a été arrêté avec l'assentiment du général Lewal et tel qu'il sera annexé au projet :

Maréchal de France.....	79 f. 50
Général de division.....	52 50
Général de brigade.....	34 90
Colonel.....	24 »
Lieutenant-colonel.....	19 70
Chef de bataillon.....	16 60
Capitaine commandant.....	10 »
Lieutenant.....	7 50
Sous-lieutenant.....	7 »
Sous-lieutenant élève.....	6 »
Adjudant.....	2 62
Maréchal des logis.....	1 52
Sergent-major.....	1 22
Sergent.....	0 92
Caporal-fourrier.....	0 69
Caporal et brigadier.....	0 44
Sapeur.....	0 42
Soldat de 1 ^{re} classe.....	0 32
Soldat de 2 ^e classe.....	0 27

Ce projet n'entraînera aucun surcroît de charges pour le Trésor.

LES ALLEMANDS EN CHINE.

On lit dans la Gazette de l'Allemagne du Nord :

« La Chine a engagé un certain nombre d'anciens militaires allemands, qui sont aujourd'hui rentrés dans la vie civile et qui jouissent de toute leur indépendance, pour servir d'instructeurs dans l'armée chinoise. Le gouvernement impérial ne peut en cela ni les favoriser, ni les empêcher. Quant aux militaires qui font encore partie du service actif ou de la réserve de l'armée allemande, il ne permettrait pas, suivant en cela la stricte neutralité qu'il a observée depuis l'origine du conflit franco-chinois, qu'ils se mêlent de ces questions. »

Devons-nous nous laisser prendre à cette parole d'Allemand ?

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le général Brière de l'Isle télégraphie de Hanoi, en date du 13 janvier :

« Continuons à centraliser les moyens de transport, tout va bien. »

D'autre part, on affirme au ministère de la guerre que le bruit d'une marche du général Brière de l'Isle sur Langson est absolument inexact.

LE BLOCUS DE PETCHILI.

On télégraphie de Londres, en date d'hier matin :

« Le correspondant du Times, à Pékin, télégraphie que le bruit d'un prochain blocus du golfe de Petchili par les Français produit une certaine émotion dans les ré-

gions gouvernementales chinoises. Les ministres de l'empereur disent que si ce blocus a lieu, tous les autres ports de la Chine seront fermés. »

ÉTRANGER

ITALIE. — Trieste ou Gènes, comme tête de ligne des paquebots allemands ? Cette question préoccupe toujours vivement les esprits en Autriche et en Italie, quoiqu'elle paraisse définitivement résolue en faveur de la première de ces villes. On comprend aisément le désir des Italiens de voir un de leurs ports acquérir une haute importance commerciale et le trafic du pays augmenter dans des proportions considérables. Mais, en Autriche, à côté de la question commerciale, il y a une question politique. Les Autrichiens, tout dévoués qu'ils sont à la monarchie des Habsbourg, préfèrent de beaucoup voir s'installer parmi eux une administration de l'empire allemand plutôt que d'abandonner à Gènes, port italien, une prérogative aussi importante que celle qui est en question ; la Bourse pétitionne au ministre du commerce pour appuyer le choix de la ville de Trieste et invite les chambres de commerce autrichiennes à agir dans le même sens ; par dessus tout, on nourrit l'espoir de recouvrer, dans un avenir plus ou moins prochain, la prépondérance perdue, la haute direction des affaires.

Dans cette circonstance, les Allemands d'Autriche ont trouvé un appui auprès des Hongrois, toujours aussi favorables à la politique allemande qu'hostiles à la Russie.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE EN ESPAGNE.

Dans la province de Grenade, le nombre total des maisons détruites par les tremblements de terre s'élève à 3,240, et celui des maisons plus ou moins lézardées à 749.

Les villes qui ont le plus souffert sont :

Alabama : 1,302 maisons détruites, 280 lézardées ;
Albunuelas : 362 maisons détruites, 146 lézardées ;
Arenas : 160 maisons détruites, 46 lézardées ;
Santa-Cruz : 464 détruites, 46 lézardées ;
Zafarraya : 72 détruites, 103 lézardées ;
Murchas : 805 détruites, 9 lézardées ;
Jayena : 400 détruites, 13 lézardées ;
Cacin : 87 détruites, 12 lézardées ;
Turro : 72 détruites, 17 lézardées ;
Ventas : 96 détruites, 53 lézardées.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 janvier.

Notre place montre assez d'animation et la liquidation de quinzaine s'effectue assez facilement.

Nos fonds d'Etat ont été les plus favorisés du marché et ont progressé. On cote : le 3 0/0 à 79.65, l'amortissable à 81.75, le 4 1/2 à 109.75.

Les titres du Crédit Foncier conservent d'excellents cours, l'action reste à 1,320, et les obligations Foncières et Communales accusent de la fermeté.

Dans sa dernière séance hebdomadaire le con-

seil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 2,780,000 fr. de nouveaux prêts.

La Banque d'Escompte se tient à 546; quoiqu'en disent les baissiers, cette valeur ne tardera pas à atteindre un cours beaucoup plus élevé.

Le Crédit Lyonnais n'a plus de marché et trouve plus de vendeurs que d'acheteurs.

Sur les Chemins Méridionaux les transactions ont été très-actives, après s'être élevées à 657 ils clôturent à 652.

La Société Générale s'inscrit sans variation.

Il n'en est pas de même de l'action Rio-Tinto qui a remonté à 339 fr. 35 centimes.

L'Italien, malgré un report assez élevé, a un marché animé et se demande en clôture à 97 fr. 05.

La Banque de Paris est tombée à 720.

Les actions Suez sont également plus lourdes à 1,832.

Le Lyon à 1,247 et le Nord à 1,637 s'inscrivent sans changement sur hier. Le Midi est à 1,165, l'Orléans à 1,345, l'Est à 785, l'Ouest à 855.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les Tramways Saumurois.

Saumur, le 16 janvier 1885.

Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

Dans votre numéro de ce jour, vous demandez si le moment ne serait pas venu pour moi de donner quelques explications depuis longtemps attendues par le public au sujet de mon entreprise.

Je ne demande pas mieux que d'user de l'hospitalité que vous m'offrez, mais je dois vous prévenir que mon exposé sera un peu long. Il est difficile de résumer en quelques lignes l'économie d'une opération de cette importance.

Je crois nécessaire de donner ici une explication qui m'a été souvent demandée. Le mot tramways évoque tout d'abord à l'esprit que l'image d'une voiture traînée sur rails, sorte d'omnibus perfectionné.

La loi du 11 juin 1880 a voulu que cette dénomination, tramways, continuât à s'appliquer à toute voie ferrée établie sur les voies dépendant du domaine public de l'Etat, des départements ou des communes ; de là une confusion regrettable.

Dans mon cas, par exemple, il ne s'agit point d'un service de ville, fait spécialement pour les voyageurs, mais d'un véritable chemin de fer à voie étroite traîné par des locomotives et destiné à la fois au service des marchandises et des voyageurs.

Il est donc bien entendu que sur les lignes de Saint-Florent et de Fontevault, ayant toutes deux leur point de départ à la gare du chemin de fer d'Orléans, la compagnie transportera toutes les marchandises qui pourront lui être confiées. Pour cela elle aura des machines assez puissantes, le matériel nécessaire, et la longueur de ses trains pourra atteindre 60 mètres, conformément au cahier des charges.

On comprend dès lors qu'il soit nécessaire d'établir une voie suffisamment solide et des gares en rapport avec le but proposé.

Outre que la circulation des machines exige des soins de construction tout particuliers, la longueur des trains oblige à faire les garages suffisants pour répondre aux besoins de l'exploitation.

Le tracé est connu de vos lecteurs ; je le rappellerai cependant.

La ligne de Saumur à Saint-Florent part de la gare du chemin de fer d'Orléans, traverse la ville dans sa plus grande longueur, dans l'axe des ponts, de la rue Nationale, la rue d'Orléans, la rue de Bordeaux, puis, au-delà du Pont-Foucharde, emprunte la route départementale n° 14 jusqu'à l'entrée de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Un raccord industriel mettra en rapport les principales maisons de Saint-Florent avec la station terminus.

La ligne de Saumur à Fontevault se sépare de la première au Théâtre et suit la route nationale 447 jusqu'au bas de Fontevault, en desservant successivement les communes de Dampierre, Souzay, Parnay, Turquant, Montsoreau et Fontevault. Deux raccords industriels s'y rattachant sont projetés, l'un se dirigeant de Montsoreau vers Candés, l'autre partant de la gare terminus de Fontevault pour aller pénétrer dans la maison centrale de détention.

J'ajouterais, pour terminer cet exposé, que, d'après le cahier des charges, les trains doivent être au nombre de trois dans chaque sens au minimum sur la ligne de Fontevault et huit au minimum sur la ligne de Saint-Florent ; que ces trains s'arrêteront à toute réquisition dans l'intérieur de la ville de Saumur, mais seulement à des points fixes en rase campagne ; que la vitesse maximum doit être de 6 kilomètres à l'heure dans la ville et de 20 kilomètres à l'heure en pleine campagne ; qu'enfin, sur la ligne de Saint-Florent, la voie est posée sur un accotement relevé en forme de trottoir praticable pour les piétons, mais non pour les voitures, depuis le Pont-Foucharde jusqu'à l'arrivée de Saint-Florent, et qu'il en est de même depuis l'octroi de Saumur jusqu'à l'arrivée des Roches (Fontevault), sauf dans quelques traverses de bourgs.

La convention intervenue entre M. le ministre des travaux publics et votre serviteur, le 5 janvier 1883, convention approuvée par un décret d'utilité publique en date du 9 même mois, a fixé la dépense à forfait dans les termes suivants :

« Art. 4..... Le capital d'établissement du réseau concédé est fixé à forfait à la somme de un million quatre cent cinquante mille francs. Cette somme comprend expressément toutes les dépenses à faire pour l'exécution des travaux de construction proprement dits, l'achat du matériel fixe et d'exploitation, le parachèvement de la ligne après la mise en exploitation, la constitution du capital-actions, l'émission des obligations, les intérêts des capitaux engagés pendant la période assignée à la construction par l'acte de concession ou jusqu'à la mise en exploitation si elle a lieu avant le délai fixé ; elle comprend également les insuffisances de recettes qui pourraient résulter de l'exploitation partielle des sections qui seraient

lignes, pour plus de prudence. Ils sont divisés par escouades, conduits par des gendarmes, et traversent la forêt. Je pars moi-même, avec le garde-champêtre de Durtal, un homme dévoué et sûr. Je vais disposer les gendarmes autour de la maison... vous serez content de moi, monsieur le substitut.

— J'en suis sûr, cher monsieur, reprit le jeune magistrat, touché du zèle que manifestait le pauvre commissaire. Vous reviendrez couvert de lauriers, et votre belle conduite sera connue en haut lieu.

Le commissaire s'inclina sans répondre, et sortit précipitamment. Quelques minutes après, on l'entendit qui passait en courant, dans la nuit, avec le garde-champêtre.

Les habitants de Durtal, réveillés par ce bruit insolite, entr'ouvraient leurs fenêtres, et causaient entr'eux, d'une maison à l'autre :

— Que se passe-t-il donc ce soir ? disait l'un.

— Je n'en sais rien : les gendarmes viennent de traverser la rue.

— Et les soldats aussi. Le capitaine jurait comme un vrai diable.

— Ils courent après Rouget.

— Probablement. Cent contre un !

— Ils ne l'auront pas.

— Jamais. Bonsoir, voisin.

— Bonne nuit. Dormez bien.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

— Je le ferai ! monsieur le substitut.

Et enflammé par l'ardeur de son chef, M. le commissaire de police s'élança au dehors pour aller prévenir la gendarmerie et communiquer les ordres de M. Benoist d'après le plan dressé pendant le conseil de guerre.

— Chauffons-nous et reposons-nous maintenant, dit M. Benoist à M. Jules. Nous avons bien mérité quelque repos.

— C'est ma foi vrai, reprit le policier. La route était longue, et je vous avouerai maintenant que je n'étais pas toujours tranquille. J'avais toujours peur que l'homme qui nous suivait ne tirât sur nous.

— Oh ! dit en souriant M. Benoist, qui voulait faire le brave, cette peur ne m'est pas venue à l'esprit. Nous étions deux hommes armés...

— C'est égal, vous avez fait un fameux bond au carrefour Tronchant, quand l'ami de Rouget est sorti du buisson. Vous avez failli me jeter par terre, et vous m'avez écrasé le pied droit. J'en souffre encore !

— Ce ne sera rien : la victoire vous fera tout oublier. Mais, à ce propos, savez-vous le nom de cet homme à qui nous avons parlé dans la forêt ?

— Non. Je l'avais déjà rencontré dans la journée, vers trois heures, dans les bois du Grip.

— C'est le même individu ?

— Je le crois. Il avait aussi une longue barbe.

— Oh ! les barbes !... fit M. Benoist en passant la main sur sa lèvre supérieure.

— Oui... je sais... il y en a de fausses comme votre moustache de ce soir. Mais les paysans et les braconniers ne connaissent pas ces artifices.

— Parole d'honneur ! reprit le substitut, si je n'avais pas été avec vous, j'aurais arrêté cet homme-là.

— Pourquoi ?

— Parce que je l'aurais pris pour Rouget lui-même : petit, air rusé, bonnet bleu, blouse déchirée, collier de barbe, fusil à deux coups, sortant d'un buisson, la nuit, tout seul... Qui diable voulez-vous que soit cet homme, sinon Rouget ?

Le policier se mit à rire :

— C'est ainsi, dit-il, qu'on fait des erreurs ; Rouget n'a pas de barbe, il est gros et joufflu de visage : tout le contraire de ce que nous avons vu.

Et puis, monsieur le substitut, Rouget, si c'était lui, m'ayant déjà vu le jour, n'aurait pas accepté un rendez-vous pour la nuit. Ne dit-on pas qu'il est fin ?

— Très-fin.

— Eh bien, justement, nous avons eu affaire à un de ses amis, et à l'heure qu'il est, Rouget doit apprendre que son père est sur son lit de mort, et qu'un passeport l'attend lui-même aux Galz.

— Allons ! monsieur Jules, puisque vous le

dit, je veux bien le croire, vous êtes un habile homme.

Le policier accepta le compliment avec un sourire, et se balança sur sa chaise, comme pour dire :

— C'est vrai : je suis un habile homme. C'est connu !

Au même moment, on entendit passer au pas gymnastique une troupe d'hommes dans la rue : M. Benoist ouvrit la fenêtre.

— Ce sont les gendarmes, dit-il.

Un instant après le même bruit se fit entendre, un peu plus léger ; le substitut retourna voir, et dit :

— Ce sont les soldats. Allons, tout se prépare bien. Les ordres sont donnés et exécutés avec promptitude. Je voudrais être de trois heures plus vieux.

— Pourvu qu'on ne le manque pas, observa judicieusement le policier.

— On ne le manquera pas. Mais qui vient ici ?

Un homme accourait, épongeant avec son mouchoir la sueur qui coulait de son front. C'était M. le commissaire de police. Il entra, et salua rapidement M. Benoist :

— Tout est prêt, monsieur le substitut, dit-il. Les brigades de Précigné, de Durtal et de Daurmeray sont en route et se dirigent sur les Galz. Les soldats vont, en arrière, former une seconde

» ouvertes pendant ladite période de construction. »

Ce capital de 4,450,000 fr. ne sera pas nécessaire pour construire et mettre en exploitation les lignes concédées. Je crois pouvoir dire, aujourd'hui, que toutes les dispositions sont prises pour mener l'œuvre à bien avec une dépense de 4,200,000 fr. seulement.

La société qui sera constituée, le sera donc au capital de 4,250,000 fr., 50,000 fr. devant rester entre les mains de l'Etat comme cautionnement portant intérêt à 3 0/0. Si plus tard la société, pour augmenter ses installations ou son matériel, a besoin d'émettre de nouveaux titres, elle pourra le faire jusqu'à concurrence de 4,450,000 fr., sans qu'il soit besoin de nouvelle autorisation ministérielle. Ce sera là, en réalité, pour elle, un fonds de réserve.

Si, dès maintenant, la société était fondée et son capital souscrit, il est probable qu'on trouverait encore moyen de faire des économies sur cette dépense de 4,200,000 fr. Mais on m'a toujours dissuadé de m'adresser au public avant l'exécution, et mon intention est de fonder seulement dans quelques mois, c'est-à-dire après la construction des deux lignes, la société qui exploitera le petit réseau dont je suis concessionnaire. Ceci n'empêche pas ceux qui s'intéressent à l'entreprise de la soutenir dès maintenant par des souscriptions, soit fermes, soit conditionnelles, et je suis heureux de constater qu'il m'en a été adressé un certain nombre, et pour un chiffre déjà important, d'une façon presque spontanée.

Pour compléter ces longues explications, il est indispensable d'évaluer le rendement probable des deux lignes, c'est-à-dire de fixer l'intérêt que les souscripteurs seront en droit d'attendre des capitaux engagés par eux.

Cette évaluation a été faite à plusieurs reprises d'une façon très-minutieuse et par des hommes particulièrement compétents. Lors de l'établissement de l'avant-projet, j'avais, après une longue enquête, estimé le rendement kilométrique à 7,600 fr.

M. Lorieux, alors ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Angers, vérifia mes données et déclara qu'en appliquant la formule de l'ingénieur Michel on arrivait au chiffre de 7,200 fr. Il faut observer que la formule de l'ingénieur Michel a été faite pour des chemins de fer d'intérêt local et ne tient compte ni des plus-values pouvant résulter d'un service de ville, ni des augmentations provenant de tarifs plus élevés que ceux ordinaires d'un chemin d'intérêt local.

M. Fallès, concessionnaire des tramways de la Sarthe, un des hommes les plus compétents en pareille matière, fit une enquête personnelle, en 1884, et appliqua successivement la formule de l'ingénieur Michel modifiée et la méthode de M. Baum, ingénieur des ponts-et-chaussées.

La conclusion de son travail, qu'il serait trop long de publier ici, l'amena à conclure à une recette brute de 9,000 fr. par kilomètre. Ce chiffre de 9,000 fr. par kilomètre, M. Fallès, avec l'autorité que lui donne son expérience en la matière, affirmait qu'il serait atteint très-rapidement.

Sans vouloir être aussi affirmatif que lui, nous pensons qu'il sera en effet obtenu, mais seulement au bout de quelques années.

Supposons, pour éviter tout reproche d'optimisme, une recette beaucoup plus basse, inférieure même à celle prévue par M. Lorieux, une recette comparable à celle des plus mauvais chemins de fer d'intérêt local desservant des pays sans population, sans industrie, sans agriculture, une recette de 6,000 fr. par kilomètre.

La dépense kilométrique de construction, le réseau ayant 20 kilomètres, étant de 60,000 fr., 3,000 serviraient à donner 5 p. 0/0 aux capitaux engagés. Les frais d'exploitation peuvent être fixés d'une façon absolue; ils sont pour une exploitation analogue dans la Sarthe de 2,500 fr. par kilomètre. Il resterait donc, avec une recette brute de 6,000 fr. par kilomètre, 500 fr. soit pour amortir le capital, soit pour augmenter le dividende des actionnaires. En abaissant même la recette à 5,500 fr., les actionnaires pourraient encore toucher 5 p. 0/0 de leur argent.

Or, pour se rendre bien compte de ce que représente une recette brute de 5,500 fr., veut-on savoir quelle doit être la recette moyenne par jour? Il suffit qu'elle soit de 300 fr. sur les deux lignes réunies, en voyageurs et en marchandises, soit environ 400 à 440 fr. sur la ligne de Saint-Florent, ville

de Saumur comprise, et de 480 à 200 fr. sur la ligne de Fontevault. On avouera que ce ne soit pas là des chiffres bien élevés si l'on tient compte de tous les éléments de trafic que présentent les pays traversés.

J'ai la conviction que, dès la mise en exploitation, ces prévisions minimum seront dépassées et que le trafic ne fera qu'aller en progressant, comme cela se produit pour toutes les créations analogues.

Je puis donc affirmer qu'il y a dans cette entreprise un placement absolument sûr pour les capitaux, et qu'il est difficile de trouver à notre époque plus de réelle garantie.

Mon entreprise est d'un intérêt public incontestable. J'en ai poursuivi la réalisation avec une patience que rien n'a pu lasser. Elle m'a causé — et je le dis sans amertume — beaucoup de déboires, beaucoup de soucis, beaucoup de sacrifices. Je tiens à la mener à bien sans qu'elle soit majorée, en laissant toutefois aux capitaux avancés la juste rémunération à laquelle ils ont droit. Je suis heureux de constater que j'ai trouvé autour de moi, quand j'en ai eu besoin, des appuis précieux.

Ma conviction est que désormais mon œuvre s'accomplira facilement, car elle verra de plus en plus se grouper autour d'elle tous les hommes, sans acception de parti, qui ont souci de l'avenir industriel, commercial et agricole du Saumurois.

Vous me pardonnez, Monsieur le Rédacteur, d'avoir abusé aussi longuement de votre hospitalité; je vous avais prévenu en commençant. Vous avez voulu que je fournisse à vos lecteurs des explications: je les ai données, vous le voyez, aussi complètes que possible.

Veillez agréer mes salutations empreintes.

O. MONPROFIT.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 14 janvier. — Sur l'ordre du jour pur et simple demandé par M. J. Ferry après l'interpellation de M. Raoul Duval au sujet de la démission du général Campenon, ministre de la guerre. — voté par 280 contre 225.

Ont voté pour M. Ferry: MM. Benoist, Maillé (Alexis);

Ont voté contre: MM. Bury, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves; — M^r Freppel.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, la première session d'examen pour les deux brevets de capacité s'ouvrira, dans toute la France, le lundi 2 mars; la deuxième session, le lundi 6 juillet.

TROIS-MOUTIERS. — Dans la journée du 9 janvier, M. Joseph Plumereau, charpentier à Beaulieu, est tombé de la toiture d'une grange en construction au village de Vaon.

Dans sa chute, M. Plumereau s'est fracturé l'épine dorsale et a succombé quelques heures après l'accident. Plumereau était âgé de 42 ans.

LA FLÈCHE.

La gendarmerie de La Flèche a dû arrêter, dans l'espace de quelques jours, une vingtaine de vagabonds, dont une partie a passé, mardi, en police correctionnelle.

Vilain présage, dit l'Echo du Loir.

Plus de travail, des malheureux sans ouvrage et sans pain, n'ayant plus que la hideuse misère en perspective... Un régime qui met tant de gens sur le pavé est bien malade.

Par quoi jugera-t-on l'arbre, en effet, si ce n'est pas ses fruits?

COMMUTATIONS DE PRINE.

Le 15 janvier, le Président de la République a commué en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée pour homicide contre le nommé Guérin par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire.

Du même coup, le Président a également commué la peine de mort prononcée par la Cour d'assises du Calvados contre la femme Aveline, coupable d'avoir tué son mari.

UN SUICIDE A FOUGÈRES. — Un suicide dramatique vient d'émuvoir la ville de Fougères.

Un jeune homme de 47 ans, Eugène J...

élève en pharmacie, s'est empoisonné, le 7 courant, en absorbant de l'aconitine de cannelé. L'infortuné jeune homme a succombé dans d'atroces souffrances.

Il paraît que ce malheureux enfant était déjà dégoûté de la vie.

A 47 ans... Triste!

UN CROCHETAGE.

Vendredi soir, un incendie s'est déclaré rue du Mené, à Vannes, dans le grenier d'un loueur de voitures. On a dû, pendant plus d'une demi-heure, rester devant le théâtre de l'incendie sans apporter le moindre secours: le réservoir central de la conduite d'eau était fermé, et l'on cherchait en vain le fontainier. Quelques individus, qui ont prudemment gardé l'anonyme, ayant dit dans la foule qu'il y avait de l'eau au couvent des Dames de la Retraite, on a sonné avec tant de violence que la chaîne de la sonnette s'est brisée.

Le concierge, réveillé en sursaut, s'est levé à la hâte et a dit qu'il allait chercher les clefs chez la supérieure. Pendant son absence, qui a été de très-courte durée, le préfet a donné ordre au lieutenant des pompiers de faire enfoncer la porte. La foule s'est ruée sur les portes; des individus ont escaladé les murs et ont brisé à coups de pic la barre du cadenas. Des coups de hache ont fait voler en éclats les panneaux de la petite porte et une partie de la grande, qui a cédé sous les efforts de la foule. La poussée avait été si violente que les pierres du pilier ont été disjointes et que le mur dans lequel sont scellés les gonds a failli s'écrouler.

A ce moment, la supérieure arrivait: elle a déclaré qu'il n'y avait pas d'eau au couvent en dehors de la conduite de la ville, conduite fermée comme toutes les autres, à cause de la fermeture du réservoir central. On a fait sans succès des recherches dans les jardins; il a bien fallu reconnaître qu'on s'était livré à un crochetage inutile.

Cet incident a provoqué une vive émotion à Vannes. On demande que des poursuites soient ordonnées contre l'ordonnateur qui, jaloux sans doute des lauriers de ses prédécesseurs, fait crocheter sans droit les portes d'un couvent.

Nous recommandons, par ces temps de gelée où les légumes frais sont hors de prix, les petits Pois et Haricots verts vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 0,95 c. la boîte d'un litre, pouvant être servis pour 6 personnes.

MAGASINS

DU

PRINTEMPS

SAUMUR

Nous avons l'honneur de donner avis que notre Mise en Vente annuelle des **SOLDES D'HIVER**, composés de toutes les Coupes et Coupons faits pendant la Saison et de tous les Objets confectionnés pour Dames et Enfants, commencera

LUNDI 19 JANVIER

La Saison d'Hiver ayant été très-clément, les fabricants se sont trouvés encombrés de marchandises dont il leur a fallu se débarrasser à tout prix.

Nous avons profité de cette circonstance pour faire des achats considérables, qui, joints aux nouveautés qui nous sont restées de l'Hiver, nous ont permis d'organiser une **VENTE DE SOLDES** dans des conditions qui n'ont jamais été offertes à Saumur.

RABAIS TRÈS-LARGE sur LES CONFECTIONS RICHES et LES COSTUMES ÉLÉGANTS

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 janvier:

TEXTE. — Le Pauvre François, nouvelle, par M^{me} J. Colomb. — Triste aventure d'un bourgeois, lettre de M. A. de Quatrefages. — Les Portraits de

Beethoven, par M. Victor Wilder. — L'Écheveau de soie, conte sicilien, par M. Cesaresco. — Les Ponts portatifs et économiques, par M. Jules Charton.

GRAVURES. — Groupe en marbre, au Creuzot, par Chapu. — Beethoven à l'âge de treize ans, d'après une miniature de Horneman. — Palais de justice de Paris: Coupe transversale des Cours d'assises et du Dépôt. — Poupées antiques (3 fig.). — Ponts portatifs (8 fig.).

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Sommaire du 10 janvier:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Nos gravures: le général Lewal; les tremblements de terre en Espagne; la rue des Juifs à Francfort; la Maison de M. Chevreul, au Jardin des plantes; la Crèmerie en plein vent. — Beaux-Arts: le *Salut au Calvaire*; Voyage de M. Paul Soleillet; les côtes de Ké-Lung. — *Les dernières fleurs* (nouvelle), par Paul Bilhaud et Paul Bouhomme. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Échecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES: M. le général Lewal. — Les tremblements de terre en Australie. — M. Paul Porel. — La rue des Juifs à Francfort. — La Maison de M. Chevreul au Jardin des plantes. — La Crèmerie en plein vent. — Beaux-Arts: le *Salut au Calvaire*, tableau de M. G. Haquette. — Voyage de M. Paul Soleillet en Ethiopie. — Les côtes de Ké-Lung. — Types chinois. — Proverbe à compléter. — Échecs. — Rébus.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 12 janvier 1885,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes, et 4 tableaux, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique d'Ambroise THOMAS.

Distribution:

Wilhem Meister.....	MM. Grandville.
Lothario.....	Neveu.
Laërte.....	Noë Cadeau.
Jaroo.....	Baslin.
Antonio.....	Allain.
Philine.....	M ^{mes} Dorian.
Mignon.....	Dupouy.
Frédéric.....	Marie Soll.
Aloysius, souffleur.....	Derrousseau.
Un valet.....	Leprun fils.
Zaffari, bohémien.....	Boucher.

Bourgeois, bourgeoises, seigneurs, dames, comédiens, comédiennes, bohémiens, bohémiennes, enfants, valets, paysans.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 17 janvier.

GILLETTE DE NARBONNE, opéra-comique en 3 actes, musique d'Audran.

M. Audran, auteur de *Gillette de Narbonne*, conduira cette représentation.

Dimanche 18 janvier.

MIGNON, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique de Thomas.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 18 janvier.

Le CHIFFONNIER de PARIS, drame en 12 actes, dont un prologue.

BOURSE DE PARIS.

DU 16 JANVIER 1885.

Rente 3 0/0.....	79 55
Rente 3 0/0 amortissable.....	81 75
Rente 4 1/2.....	105 90
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	109 65
Obligations du Trésor.....	506 25

MONITEUR DE PARIS

Paraissant le dimanche, nulle rétribution pour les tirages et lots, donne des renseignements confidentiels et complets sur toutes les Sociétés; articles sérieux et bien étudiés sur toutes les valeurs cotées et non cotées. Cours de la Bourse.

3 fr. PAR AN

11, Place de la Bourse, PARIS

PAUL GODBT, propriétaire-gérant.

Tribunal de première instance
d'Angers.

Etudes de M^e EDGARD GRANGÉ,
avoué à Angers, boulevard de la
Mairie, n° 6, et de M^e TAHET, no-
taire à Vihiers.

Vente Judiciaire

SUR LICITATION

Après l'accomplissement des formalités
voulues par la loi, pour la vente des
biens de mineurs,

D'UNE

PIÈCE DE TERRE

SISE

Sur le chemin de Boisblet, sous le nom
de GRILLEAU, commune du Voide,
canton de Vihiers, arrondissement
de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le
DIMANCHE 15 FÉVRIER
1885, à une heure de l'après-
midi, en l'étude et par le ministè-
re de M^e TAHET, notaire à
Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-
partiendra :
Qu'aux requêtes, poursuites et dili-
gences de :

M^{lle} Joséphine Brunet, célibataire
majeure, sans profession, demeurant à
Angers, maison de Nazareth,

Et en vertu et en exécution d'un ju-
gement de la première chambre du
Tribunal de première instance d'An-
gers, en date du 12 mars 1884, enre-
gistré et signifié, rendu contradictoi-
rement entre la susnommée, deman-
deresse ;

Ayant pour avoué près le Tribunal
de première instance d'Angers, M^e
Edgard GRANGÉ, avoué près ce Tribu-
nal, demeurant en ladite ville, 6, bou-
levard de la Mairie ;

Et :

M. Gabriel Fauque, administrateur
judiciaire, demeurant à Paris, rue
Chauchat, 22 ;

« Agissant au nom et comme cura-
teur à la succession vacante de da-
me Marie Guilloneau, veuve de M.
Pierre Brunet, ladite dame sans pro-
fession, décédée à Paris, le 13 sep-
tembre 1882,
» Fonction à laquelle il a été nom-
mé par jugement du Tribunal civil
» de la Seine, en date du 25 juillet
» 1883. »

Ayant pour avoué près le Tribunal
de première instance d'Angers, M^e
LIONET, avoué près ce Tribunal, de-
meurant dans ladite ville, rue des Cor-
deliers ;

En présence dudit M. Gabriel Fau-
que, ou lui dûment appelé,

Il sera procédé, le dimanche 15 fé-
vrier 1885, à une heure de l'après-mi-
di, en l'étude et par le ministère de M^e
TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet
effet, à la vente judiciaire sur licita-
tion, aux enchères publiques, à l'ex-
tinction des feux, au plus offrant et der-
nier enchérisseur, après l'accomplisse-
ment des formalités prescrites par la
loi pour la vente des biens de mineurs,
de la pièce de terre ci-après désignée,
indivise entre les parties, comme dé-
pendant de la communauté Brunet-
Guilloneau.

DÉSIGNATION

DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Sis commune du Voide.

Sur le chemin de Boisblet, une
pièce de terre labourable, désignée au
plan cadastral sous le n° 61 de la sec-
tion C, polygone 5, sous le nom de
Grilleau, pour une contenance de 46
ares, joignant au nord Pinier (haie en-
tre, dépendant de la pièce) et M. l'abbé
Soyer (haie à lui), au levant M^{me} veuve
Roulet et M^{me} veuve Meunier, au midi
héritiers Piochon, au couchant le che-
min, sur la mise à prix de cinq cents
francs, fixée par le jugement sus-
énoncé, ci..... 500

Outre les frais et charges.

S'adresser, pour visiter l'immeuble
dont s'agit et pour avoir des rensei-
gnements :

1° En l'étude de M^e TAHET, notaire
à Vihiers, rédacteur dépositaire du
cahier des charges, et commis pour
l'adjudication ;

2° En celle de M^e GRANGÉ, avoué,
poursuivant la vente, demeurant à
Angers, boulevard de la Mairie, 6 ;

3° En celle de M^e LIONET, aussi ;

avoué à Angers, rue des Cordeliers,
co-cilicant.

Fail et dressé par l'avoué poursui-
vant soussigné.
Angers, ce 17 janvier 1885.

EDGARD GRANGÉ.

Enregistré à Angers, le 17 janvier
1885. F^o . C^o . Reçu 1 fr. 88 c.,
décime compris.

Signé : BLANCHON-LASSERVE.

Etude de M^e PINAULT, notaire
à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Aux enchères publiques,

A LA PERRIÈRE, commune de
Saint-Cyr-en-Bourg.

Le DIMANCHE 1^{er} FÉVRIER 1885 et jours
suivants, à midi très-précis,

Par le ministère dudit M^e PINAULT,
notaire.

On vendra notamment :

Très-belle salle à manger vieux
chêne, plusieurs services, vaisselle,
verrerie, baromètre Louis XV ;

Autre salle à manger, suspensions,
piano, tableaux, fauteuils, canapé et
chaises velours, glaces, vieux meu-
bles, rideaux et draperies velours, etc.

Literie, lits, armoires à glaces et
autres, commodes, buffets, étagères,
secrétaires, toilettes, guéridons, lapis,
coffres à bois, pendules, garnitures de
cheminées, tables, tableaux, glaces,
rideaux reps vert et rouge, fauteuils,
lit d'enfant, lits et meubles de do-
mestiques, armoires, placards, poêles ;

Tables-bureau chêne, presses, pen-
dules, fauteuils et chaises de bureau,
grande caisse, coffre-fort, etc.

Bibliothèque chêne, divers ouvra-
ges et notamment : Voltaire, Alfred
de Musset, Larousse (grand Diction-
naire), Le Tour du Monde, Balzac,
Jules Verne, Litté (Dictionnaire),
Lamartine, Michelet (Histoire), etc.

Batterie de cuisine, mobilier de
cuisine, linge, serviettes, draps,
nappes, rideaux, argenterie, bijoux ;

Voitures (duc et phaéton), harnais,
chevaux, bois à brûler, fumiers, bar-
riques, bouteilles, chaudières, lessi-
veuses et quantité d'autres objets.

On pourra visiter avant la vente,
de 10 heures à midi.

La vente aura lieu au comptant,
avec 10 0/0 en sus pour les frais.

Etudes de M^e PINAULT, notaire, et
de M^e DE NEUVILLE, avoué à
Saumur.

ADJUDICATION

Sur licitation, entre majeurs,

Le dimanche 8 février 1885,
à midi,

En l'étude dudit M^e PINAULT, commis
judiciairement à cet effet,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 26

Sur la mise à prix de 18,000 fr.

S'adresser auxdits M^{me} PINAULT et
DE NEUVILLE. (55)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire,
ou à M. PIRON, à Tours. (819)

Etude de M^e LE BARON, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA FERME

Appelée

L'AUNAYE

Ou les Montaux

Située commune de Vivy, et con-
tenant 18 hectares.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

ON DEMANDE un apprenti et
un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire
à Saumur.

VENTE D'ARBRES

Le dimanche 25 janvier 1885, à
2 heures après midi, à Neuillé, maison
Daudet, il sera procédé à l'adjudica-
tion, en un seul lot, des arbres ci-
après :

- 1° 48 gros peupliers léards ;
- 2° 2 beaux ormeaux ;
- 3° 1 chêne ;
- 4° 2 tilleuls ;
- 5° 6 frênes ;

Complantés sur deux prés, situés
à Neuillé ;

6° Et 7 gros noyers existant sur
trois morceaux de vigne, aux Péri-
nières et aux Bourrières, commune
de Neuillé. (36)

Etude de M^e BELDENT, notaire à
Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 18 janvier 1885,

En l'étude et par le ministère de
M^e BELDENT, notaire,

UNE MAISON

Située au bourg de la commune de
Varennes-sous-Montsoreau,

Comprenant au rez-de-chaussée et
au premier étage nombreuses pièces.

Le tout occupé autrefois par M^{me}
veuve Rousse-Deschamps.

Vaste cour et jardin. — Entrée en
jouissance 2 février 1885. — Toutes
facilités de paiement.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, soit à M. Albert Rousse, pro-
priétaire à Joud, soit à M^e BELDENT.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de
Saint-Lambert, avec une MAISON,
contenant deux chambres et un
hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCHEUX.

A VENDRE

Au Comptant

Rûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant
à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70
francs ;

Vin rouge supérieur à
100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur
foncée, à 120 francs.

Ces vins pè-ent 8 degrés 1/2 à 9
degrés.

Des échantillons sont envoyés sur
demande. (339)

VENTE

DE

VIEUX MATÉRIAUX

Provenant de la démolition de la mai-
son, rue Beaurepaire, pour la percée
de la rue Gambetta.

Croisées, persiennes, contrevents,
portes, placards, parquet sapin du
Nord, parquet en chêne, lambris,
escalier, râtelier d'écurie, mangeoire,
baffants, cheminées en marbre, car-
reaux, briques, pierres dures, balcon,
bois, etc.

Prix très-modérés.

S'adresser chez M. MENIER-GUÉRET,
fabricant d'agrafes pour couvertures,
rue de Lorraine, 20, Saumur.

A LOUER

Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue
de Bordeaux. (10)

A CÉDER

DE SUITE

UNE GLACIÈRE

Cubant 90 mètres environ.

S'adresser à M. MÉE, rue de Bor-
deaux, 4. (29)

A CÉDER

A ANGERS

BEL ET BON CAFÉ

Clientèle bourgeoise et de la campagne

(Prix modéré, facilités.)

S'adresser à l'Indicateur de l'Ouest,
2, rue Saint-Etienne, Angers. (56)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur
d'informer sa nombreuse clientèle
qu'il a, comme par le passé, des cidres
nouveaux et des poirés de toute pre-
mière qualité. Il tiendra également les
vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-
René. (831)

M. Henri LOWCAY, professeur
d'Anglais, demande leçons. —
Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements,
à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY
(le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à
« Plaisance », Ragnoux, près Saumur.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs
de bon potage le Tapioca de
J. CARRÈRE, dont la qualité supé-
rieure à tous ceux fabriqués jus-
qu'à ce jour a une réputation justement
méritée.

Les soins apportés à la préparation
de ce produit en ont fait le choix
préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ,
confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY
fils, négociants, et dans les principaux
magasins d'épicerie et de confiserie.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.

MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son
emploi dans les Bains rétablit les fonctions
de la peau qu'elle nettoie, adoucit et
parfume.



Guérit et préserve des Maladies cutanées,
du PITIRIASIS (cause de la chute des
cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.

Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.

Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Som-
mités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^s de bains, Maisons de Produits hygiéniques.
(Lire la Notice.)

(Lire la Notice.)

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ;
2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et
4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS,
MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de
confiserie. (235)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.